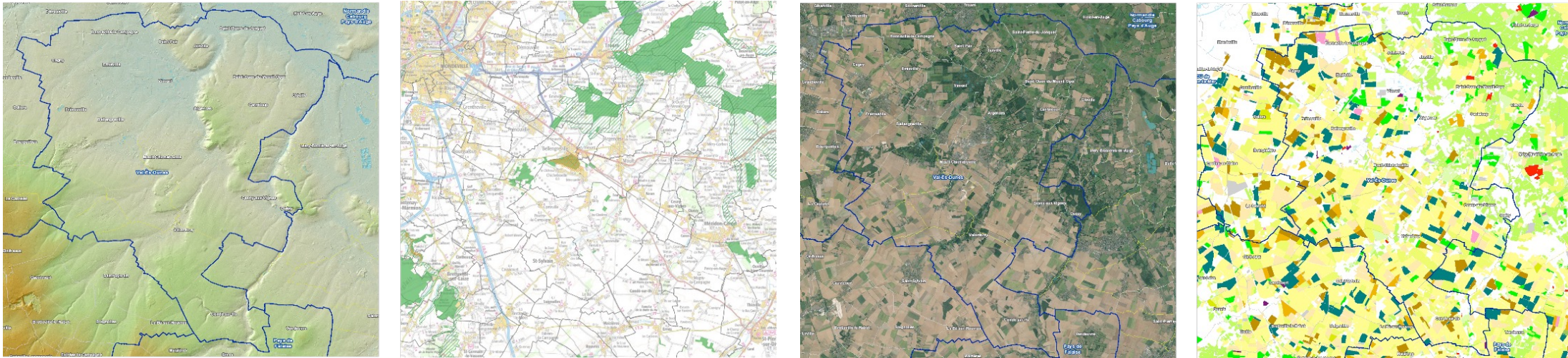


**C'est un document de planification,**  
**qui couvre l'ensemble du territoire communautaire,**  
En tenant compte des particularités de chacune de ses parties,



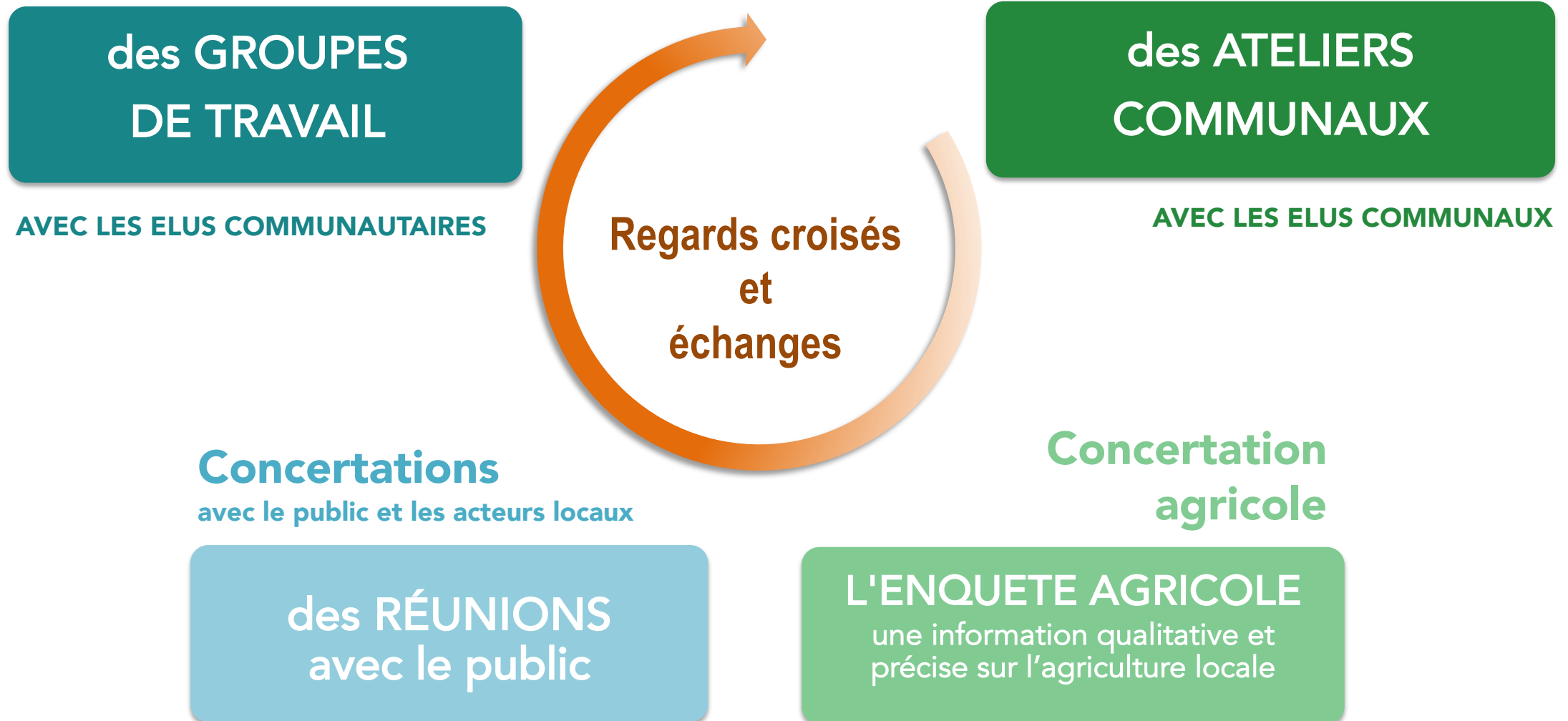
**qui précise en compatibilité avec le SCOT\* de CAEN METROPOLE**

après un diagnostic socio-économique et une étude de l'évolution de l'espace communautaire (urbain et rural, agricole et naturel)

- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire (PADD)** , pour les 15 années à venir,
- **le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui seront opposables aux autorisations de construire ou d'aménager

\* Schéma de COhérence Territorial

*une élaboration à l'échelle communautaire  
une écoute et une mise en œuvre au plus près des communes*



# Qui conduit les études et décide ?

7

## Un comité de pilotage

composé de représentants de la communauté de commune dirigé par son président

## Un comité technique

composé d'élus communautaires et d'agents des services dirigé par le vice-président en charge de la planification

## La conférence intercommunale

qui réunit l'ensemble des maires et prend en compte l'avis des communes

## Le conseil communautaire

qui vote à chaque grande étape de la procédure

# Qui réalise les études ?

## Un groupement de bureaux d'études

retenu après appel-offre

## l'Agence Schneider (mandataire)

- ✓ Urbanisme et Architecture ;
- ✓ Gestion des études ;

## Biotope

- ✓ Biodiversité et paysage ;
- ✓ Évaluation environnementale

## les services d'études de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture

- ✓ *Diagnostic agricole*
- ✓ *Analyse des potentialités agronomiques des sols*



## L'information :

Information dématérialisée sur le site internet de VED

> relai sur les sites communaux

Information presse / bulletins aux grandes étapes de la démarche

- Lettre(s) d'information de la CC
- Article(s) dans la presse

## La concertation

une adresse mail dédiée au PLUi

[plui@valesdunes.fr](mailto:plui@valesdunes.fr)

Par courrier à adresser au Président de la CC ou aux maires

**DES RÉUNIONS PUBLIQUES  
DES EXPOSITIONS**

## Pour s'informer et s'exprimer :

### 1- à la communauté de communes

**un dossier + un registre papier**

**consultable aux heures et jours d'ouverture du public**

> Pour faire des remarques et voir les documents validés au fur et à mesure des études

### 2- dans chaque commune :

**un dossier + un registre papier**

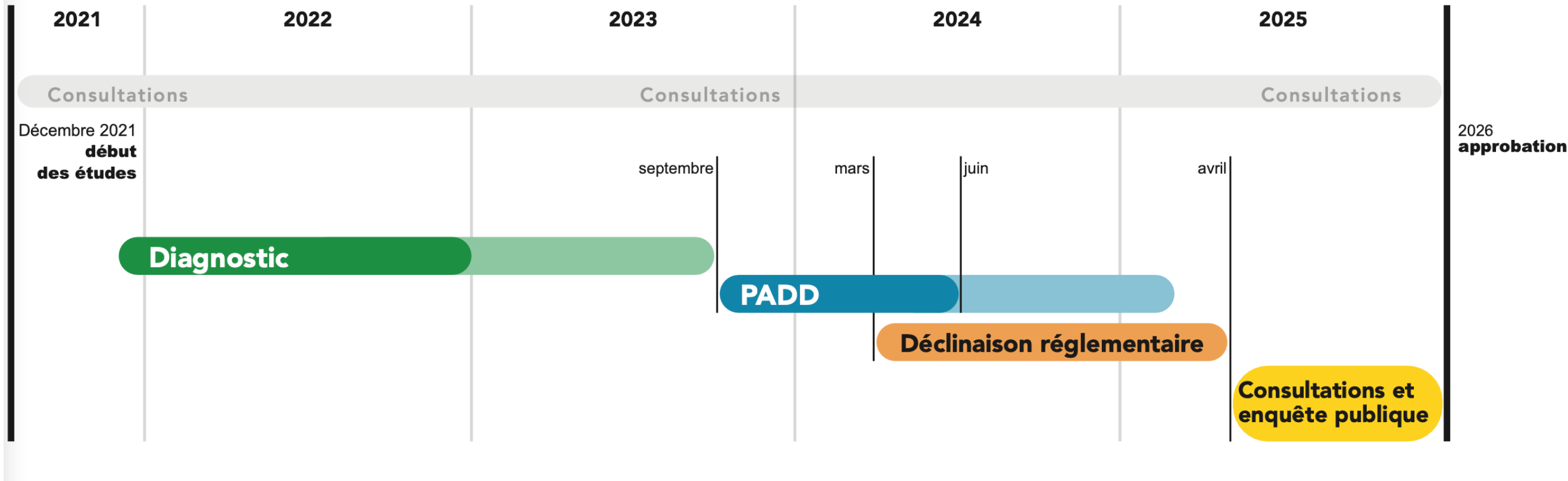
**consultable aux heures et jours d'ouverture du public**

> Pour faire des remarques et voir les documents validés au fur et à mesure des études (papier ou renvoi numérique au dossier communautaire)

## A venir ce printemps 2024 :

- **Exposition N° 1** sur le DIAGNOSTIC
- **Réunion publique** sur le DIAGNOSTIC et le PADD :

## Quatre années d'études et de consultations



*pour une enquête publique à l'automne 2025 et  
une approbation avant les élections municipales de mars 2026*





# VED, un territoire périurbain

## au sud-est de l'aire urbaine caennaise

**165,8 km<sup>2</sup>**

**18 communes**

23 communes  
historiques

**+ SAINT SYLVAIN**  
au 1er janvier 2025

**18 850 habitants**

Environ :

**7 800 logements**  
**et 4 000 emplois**

